



LA CHAMPAGNE : UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL

Le **4 juillet 2015**, les **Coteaux, Maisons et Caves de Champagne** rejoignent la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils sont reconnus comme les lieux emblématiques de la naissance et de l'élaboration des vins de Champagne.

Cette inscription affirme la **valeur universelle exceptionnelle** du territoire champenois : son caractère unique et inestimable.

COTEAUX



Le paysage viticole de la Champagne

Nature modelée par l'homme et rythmée par des villages, des vendangeoirs ou des cabanes de vignes.

MAISONS



Des bâtiments à l'architecture remarquable

Dédiés à l'élaboration et la commercialisation des vins de Champagne.

CAVES



La partie souterraine de l'inscription

Plus de 100 km de caves et de crayères, essentielles au long processus de vieillissement du Champagne.

3 CRITÈRES MIS EN ÉVIDENCE LORS DE L'INSCRIPTION

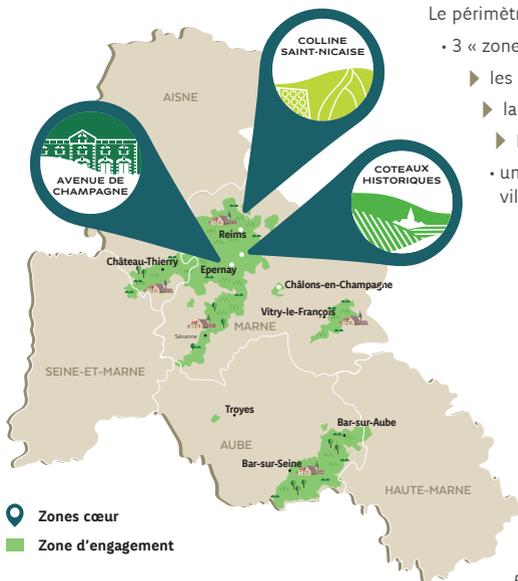
- un **savoir-faire** qui s'est perfectionné et transmis au fil des générations
- la **constitution d'un patrimoine** matériel et culturel unique
- le **prestige** de l'appellation Champagne, symbole universel de la célébration.

Le périmètre de l'inscription se compose de :

• 3 « zones cœur » :

- ▶ les Coteaux historiques de Cumières à Mareuil-sur-Ay
- ▶ la Colline Saint-Nicaise à Reims
- ▶ l'Avenue de Champagne à Epernay

• une zone d'engagement plus large regroupant les 319 villes et communes de l'appellation Champagne.



Zones cœur
 Zone d'engagement

CETTE INSCRIPTION ENGAGE LES CHAMPENOIS À :

- protéger et développer durablement ce patrimoine
- faire connaître et rayonner ce territoire unique



Plus d'informations : www.champagne-patrimoinemondial.org

En savoir plus : champagne.education